
PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LE LAC DU DAGOUR

Compte-rendu de la permanence du 4 avril et de la réunion publique du
14 avril 2022



Association Foncière de Remembrement
de BOURG-SAINT-BERNARD

ETHICS
GROUP

LE RAPPEL DU CONTEXTE

Les 25 adhérents de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Bourg-Saint-Bernard ont lancé en 2019 une étude visant à évaluer la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur une partie du lac du Dagour.

Ce lac artificiel a été créé dans les années 1980 pour sécuriser l'approvisionnement en eau des agriculteurs exerçant leur activité à Bourg-Saint-Bernard, Saussens, Prunet, Francarville, Lanta, Vallesvilles, Gauré et Saint-Pierre.

En tant que propriétaire et gestionnaire du lac et de ses aménagements associés : digue, réseau d'irrigation, station de pompage... l'AFR est soumis à des obligations réglementaires financièrement importantes auxquelles la production d'énergie renouvelable pourrait répondre.

Suite à la mise en concurrence de 4 énergéticiens, l'AFR a fait le choix de confier à EDF Renouvelables l'étude de faisabilité technique et énergétique de par la capacité de cet opérateur à conduire ces études dans les règles de l'art souhaitées par l'AFR et de son engagement dans la durée à leurs côtés.

Ces études ayant été terminées, l'AFR a souhaité que les résultats soient partagés en pleine transparence avec le territoire dans la continuité de la première phase d'information et de dialogue qui a eu lieu en automne 2021.

- Ont ainsi été proposées, en parallèle des échanges avec les élus, 2 rencontres grand public en avril 2022 à l'initiative de l'AFR et d'EDF Renouvelables, et avec l'appui d'un garant des échanges, Ethics Group: Le 4 avril 2022 : **permanence publique** à la station du pompage du lac du Dagour de 17h à 20h.

L'objectif de cette permanence était à la fois de :

- Présenter l'AFR et le lac d'irrigation (histoire, fonctionnement, ...)
- Recueillir les questions sur le projet photovoltaïque flottant porté par l'AFR



Figure 1: Permanence à la station de pompage

Les participants ont été invités à visiter les installations du lac artificiel présentées par le président de l'AFR Daniel Salviac. Trois animateurs d'ETHICS Group était présents : deux pour recenser les questions afin d'en fournir les réponses lors de la réunion publique prévue le 14 avril et un médiateur afin d'assurer la tenue d'un dialogue de qualité entre les participants.

- Le 14 avril 2022: réunion publique à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard de 18h à 21H30, animée par ETHICS Group, garant des échanges. Les objectifs de cette rencontre étaient de rappeler le contexte et l'objectif du projet, présenter et répondre aux questions sur les résultats des études environnementales, paysagères et techniques, et le projet envisagé.



Figure 2: Réunion publique à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard

Ce compte-rendu a été rédigé par ETHICS Group, entreprise indépendante à mission sociale et environnementale mandatée pour la deuxième phase d'écoute et de dialogue.

LA PERMANENCE DE L'AFR DU 04 AVRIL 2022



Figure 3: Accueil par M. Bourgeois

Une trentaine de personnes ont participé à la permanence (riverains, représentants d'associations locales et de départements voisins Lacs du Lauragais et Lacs du Tarn Sud).

Jérôme BOURGEOIS, médiateur d'ETHICS Group a accueilli les participants, rappelé l'objectif de la permanence et a présenté les interlocuteurs de l'AFR, EDF Renouvelables et Ethics Group.

Les participants ont ensuite été invités à découvrir ou redécouvrir l'AFR, l'histoire du lac, et le fonctionnement du barrage et de la station de pompage en présence des agriculteurs-irrigants et de représentants d'EDF Renouvelables. Cette visite guidée a été réalisée par M. Salviac, qui a également explicité son rôle de président de l'AFR et les responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité et de bon fonctionnement de l'ouvrage. Un support de présentation imprimé ([Annexe 5](#)) était mis à disposition des participants.

Les échanges, animés par Ethics Group, se sont tenus dans le respect de l'écoute de chacun.

Ethics Group a par ailleurs recensé 88 questions posées par les participants portant essentiellement sur le lac, le projet photovoltaïque et le modèle agricole des membres de l'AFR.



Figure 4: Lieu d'accueil pour la permanence



Ces questions ont été classées par thématiques : Fonctionnement du lac, de l'AFR et agriculture ; Caractéristiques et calendrier du projet ; Santé et sécurité ; Environnement ; Economie & Mesures d'accompagnement.

FONCTIONNEMENT DU LAC, DE L'AFR ET AGRICULTURE

1. Quel est le statut juridique du lac (Propriétaire / existence d'un CA / nombre d'irrigants / durée du mandat de M Salviac / surface du lac) ?
2. Peut-on avoir accès au compte d'exploitation de l'AFR ?
3. Un lac est-il éligible à des subventions ? Dans le cas du Dagour ?
4. Est-ce que le lac du Dagour est éligible au FEDER ?
5. Quel est le coût annuel d'utilisation, d'entretien et réglementaire du lac / barrage / pompe ?
6. Le lac est-il accessible à tous ?
7. Quelle est la puissance électrique consommée pour faire fonctionner le lac ?
8. Quelle est la consommation des moteurs ?
9. Quel est le volume d'eau prélevée en moyenne sur un an ?
10. Qui est responsable du matériel/système d'irrigation ?
11. Avec le réchauffement climatique, serez-vous amené à vider le lac ?
12. Est-ce que le lac est alimenté en eau toute l'année ?
13. Y a-t-il des lâchers d'eau ?
14. Avez-vous des problèmes d'envasement ou d'ensablement ?
15. Quelle est la dimension de la crépine ?
16. A quelle profondeur se trouve la crépine ?
17. Quelle est la profondeur du lac ?
18. Quels sont les actions d'entretien à venir ?
19. Quel est le fonctionnement du lac ?
20. Quelle est la puissance du système d'irrigation ?
21. Combien de temps faut-il pour vider le lac en urgence ?
22. Comment sont faites les études de danger ?
23. Qui est responsable de la maintenance ? Qui la réalise ?
24. Quand est-ce que la digue a été construite ? Qui l'a financée ?
25. Qui a financé le lac ?
26. Combien y a-t-il de riverains autour du lac ?
27. L'AFR est-elle propriétaire du réseau d'irrigation ?
28. Quelles sont les cultures des membres de l'AFR ?
29. Pourquoi choisir l'irrigation par aspersion et non goutte à goutte ?
30. Pourquoi ne pas avoir choisi l'agrivoltaïsme ?
31. Quelle est la zone d'irriguée grâce au lac ?
32. Combien d'hectares agricoles sont irrigués par le lac ? Combien sont irrigables ?
33. Combien d'irrigants profitent du système d'irrigation ?
34. L'irrigation se fait elle jour et nuit ?
35. Quel est le compte d'exploitation du syndicat d'agriculteurs ?
36. Jusqu'à quelle distance l'irrigation est possible ?

CARACTERISTIQUES ET CALENDRIER DU PROJET

37. Où en est le projet ? Y a-t-il encore des marges de manœuvres ?
38. Que se passe-t-il après le dépôt du dossier ?
39. Qui dicte les conditions de mise en œuvre du projet ?
40. Est-ce que l'enquête est finie ?
41. Quelle est la délimitation du projet ?
42. Quel sera le nombre de panneaux solaires ?
43. Quels seront les chemins d'accès impactés par le projet ?
44. Quelle est la raison de la modification de la taille du projet ?
45. Quelle est la surface du projet et des panneaux ?
46. Pourquoi ne pas sélectionner des « lacs morts » sans biodiversité ?



47. Comment se fera l'acheminement de l'électricité jusqu'au poste source ?
48. Est-ce que le projet va changer le lac en zone industrielle ? Si oui, quelles conséquences pour les habitants et pour la commune ?
49. Quelle est la puissance prévisionnelle du projet ?
50. Existe-t-il d'autres projets photovoltaïques flottants dans les environs ?
51. Prenez-vous en compte les futurs aléas climatiques dans la conception du projet ?
52. Est-ce que de nouvelles lignes électriques vont être ajoutés ?
53. Qui est le mandataire des études ?
54. Est-ce vrai qu'un chemin de randonnée va arriver jusqu'au lac ? Où va-t-il passer ?
55. Quelle est la surface du lac VS la surface du projet PV ?
56. Quelles comparaisons de la production électrique / surface par rapport à sur des hangars ou des ombrières ?
57. Les agriculteurs pourraient-ils faire du PV toiture à la place ?
58. Quelle est la réflectance des panneaux ?
59. Quelle est la durée de vie d'un panneau solaire ? Comment évolue le rendement dans le temps ?
60. En quel matériau sont composés les flotteurs ? Quelle est leur masse ? Comment se déroule démantèlement ?
61. Quels seront les panneaux solaires utilisés ? Quelle technologie ? Où seront-ils produits ?
62. Est-ce que les panneaux solaires sont recyclables ?

SANTE ET SECURITE

63. Le lac sera-t-il clôturé ?
64. Comment sera assurée la sécurité des enfants ou des animaux qui utiliseraient le lac ?
65. Les panneaux présenteront-ils un risque pour les nageurs ?
66. Est-ce que les panneaux solaires génèrent du bruit ?
67. Quelle est la pollution électromagnétique générée par les panneaux ?
68. Quels sont les effets des ondes sur la pollution atmosphérique ?
69. Quels sont les effets sur la santé ? En lien avec les résultats de l'OMS.

ENVIRONNEMENT

70. Est-ce que les études environnementales sont finies ?
71. Quelle a été la durée des études environnementales et quand sont passés les bureaux d'études ? sur 4 saisons ?
72. Comment faire les études environnementales sans savoir la position des panneaux ?
73. Quels seront les impacts sur les oiseaux et les poissons dans le temps ?
74. Le projet ne risque-t-il pas de créer un envasement du lac ? Quel risque pour les poissons à terme ?
75. Est-ce que les bases de données, notamment de la LPO ou FNE ont été consultées dans le cadre de l'état initial ?
76. Est-ce que des associations de défense des animaux ont été consultées (LPO, France Nature Environnement ...) ?
77. Est-ce que d'autres parties prenantes ont été incluses dans la réalisation (associations de chasse / pêche / environnementale / ...) ?

ECONOMIE

78. Comment se répartissent les retombées financières ? (%) entre EDF Renouvelables/ communes / intercommunalités et agri
79. Quelle sera la rémunération et le revenu des agriculteurs ?
80. A combien s'élève le financement du projet ? Par qui ?
81. Existe-t-il d'autres solutions permettant aux agriculteurs de générer un revenu pour l'entretien du lac ?
82. Quel est le budget dédié aux énergies renouvelables et subventionné par l'Etat chez le EDF ?
83. Avez-vous un tarif préférentiel sur l'électricité ?
84. Quelles seront les répercussions du projet en termes de taxes ?



- 85. Y aura-t-il une CVA, de l'IFER, des taxes d'aménagements ?
- 86. A quel pourcentage le projet va couvrir les dépenses de l'AFR ?

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- 87. Mise en place de protection contre l'électromagnétisme
- 88. Conservation du chemin de randonnée

La conclusion

La permanence a permis la tenue d'échanges fournis autour du projet. Si certains membres des associations semblent toujours réfractaires au projet, les riverains et habitants des alentours du lac sont repartis de la permanence en s'indiquant plus informés sur le projet et comprenant son intérêt pour l'AFR.

Les 88 questions posées par les participants ont trouvé réponse durant la réunion publique du 14 avril.

LA RÉUNION PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2022 À BOURG-SAINT-BERNARD



Figure 5: Présentation du contexte par M. Salviac

La réunion était découpée en 5 grands temps, intercalés de temps de questions-réponses avec les participants :

1. La présentation de l'AFR, du lac et de la réflexion initiale par Daniel Salviac, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Bourg-Saint-Bernard.
2. Les enseignements de la première phase de concertation par Jérôme Bourgeois d'ETHICS Group
3. L'état initial du lac par les études environnementales par Pierre Gauthier de Biotope, Stéphane Marty d'Aquascop et Cécile Escaffre d'IDE Environnement
4. Le projet technique en accord avec ces enseignements par Coralie Fourastié et Roy Ittoo d'EDF Renouvelables
5. Les études d'impacts et les mesures d'évitement et de réduction prévues par Pierre Gauthier de Biotope, Stéphane Marty d'Aquascop et Cécile Escaffre d'IDE Environnement.

Dans un premier temps, Jérôme BOURGEOIS d'ETHICS Group remercie les participants de leur présence et fait un retour sur la permanence du 04 avril 2022 en rappelant que toutes les questions posées durant la permanence auront des réponses ainsi que toutes celles qui seront posées ce soir. Il rappelle les règles des échanges de la soirée : présentation par les différents intervenants suivi d'un temps de question réponse puis un temps de participation à la fin de l'évènement afin de contribuer à la suite du projet.

1. Présentation du lac et la réflexion initiale

Les sujets abordés par Daniel Salviac ont été les suivantes :

- **Présentation de l'AFR** : Au début des années 80, l'AFR, créée en 1962, travaillait au drainage collectif pour limiter les excès d'eau sur les parcelles puis, sous l'impulsion de différentes institutions, la création de la retenue collinaire du Dagour a été créée. Tout le foncier a été acheté par l'AFR et que les travaux se sont étalés sur 2 ans avec des subventions nationales et régionales à hauteur de 40% des investissements.
- **Périmètre de l'irrigation** : Le lac permet l'irrigation sur les 8 communes des 25 agriculteurs membres de l'AFR et compte 25km de réseau d'irrigation pour 400 ha arrosés en moyenne par an. Les cultures sur ces parcelles sont variées et nécessitent la mise en place d'un système d'irrigation pour assurer leur contrat de vente pour les agriculteurs.



- **Entretien et maintenance du barrage** : L'AFR, en tant que propriétaire et gestionnaire du lac et de ses infrastructures, assure l'entretien et la maintenance de cet ouvrage et des équipements jusqu'aux parcelles des agriculteurs. Ainsi, ce barrage requiert un suivi par les services de l'état avec des inspections visuelles mensuelles, une visite technique approfondie tous les 3 ans et un rapport de surveillance tous les 5 ans, aux frais de l'AFR.
- **Charges de l'AFR** : En termes de charges, Daniel Salviac explique que les charges fixes de l'AFR représentent près de 80% de leurs comptes impliquant l'entretien, les coûts d'intervention récurrents, les assurances, les impôts fonciers, le prix de l'électricité et les imprévus. Ces imprévus sont lissés sur plusieurs années entre les agriculteurs car ces frais ne sont pas éligibles à des subventions.

L'AFR a aussi un certain nombre de projets d'investissement permettant d'améliorer les conditions actuelles d'irrigation, de préservation de la ressource en eau, d'électricité et d'infrastructures.

- **Projet de territoire** : Ce projet s'inscrit dans les priorités du projet de territoire du Pays Lauragais : vocation agroalimentaire du territoire, gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, développement des énergies renouvelables d'ici 2050 et adaptation au changement climatique notamment vis-à-vis des modifications du régime de précipitations à venir et de la hausse des températures pour les cultures.

Suite à cette présentation, le temps de questions-réponses a soulevé **9 participations** principalement autour des solutions alternatives pour subvenir aux frais de l'AFR :

- Le loyer versé par EDF Renouvelables se situerait entre 30 000 et 40 000 euros par an soit 30 à 40% du budget de l'AFR.
- Le FEDER soutient uniquement des investissements et n'apportera donc pas un soutien financier aux charges fixes et à l'entretien du barrage.
- L'AFR se renseignera auprès des intercommunalités sur le soutien potentiel à travers la GEMAPI.

2. Les enseignements de la première phase d'information et de dialogue

Jérôme Bourgeois présente les acteurs rencontrés sur le territoire : élus, institutionnels, riverains et usagers, puis les différentes modalités de rencontres ayant eu lieu : porte-à-porte auprès des riverains, réunions, permanences, rencontres individuelles et visites terrain.

Il rappelle que durant ce temps, différentes communes ont acté par délibération le lancement de la phase d'études de faisabilité et ont exprimé les mêmes attentes vis-à-vis de ce projet que l'AFR : soutenir l'activité locale, participer à la transition énergétique, répondre aux enjeux climatiques et maintenir le caractère privé du lac.

3. L'état initial par les études environnementales et paysagères

Pierre Gauthier, chef de projet écologue chez Biotope, bureau d'études environnementales indépendant, a présenté :

- la méthodologie rigoureusement suivie dans la réalisation des études de l'état initial du lac. En se basant sur les données bibliographiques et les observations de terrain réalisées sur la totalité des cycles de vie des espèces, l'état initial permet de rendre compte de la faune et de la flore présente sur un territoire durant l'année. Il précise que l'état initial inclut également les espèces mentionnées dans la bibliographie dont l'habitat ou la zone de reproduction sont présents. Elles

sont traitées dans l'étude d'impact et les inventaires ont été adaptés pour statuer sur la présence ou l'absence de ces espèces.

- les 3 aires d'études, jusqu'à 5km autour du lac
- la durée des inventaires : 24 jours passés sur le terrain sur 4 saisons et des méthodes adaptées à groupe taxonomique, c'est-à-dire chaque catégorie d'espèces.
- Les résultats principaux des inventaires : nombre d'espèces recensées concernant la flore, les insectes, les oiseaux, les enjeux forts identifiés et l'enjeu global du site pour chaque taxon.

Pour la partie aquatique, la présentation de Stéphane Marty, chef de projets chez Aquascop, s'est articulée autour de :

- les 10 espèces de poissons recensées ainsi qu'une espèce d'écrevisse. La présence de brochet représente un enjeu écologique fort mais cette espèce est régulièrement introduite ce qui réduit son enjeu.
- Le suivi du phytoplancton permettant de déterminer l'état biologique du lac du Dagour a permis de le considérer comme mésotrophe, avec un état biologique moyen, en accord avec d'autres lacs de ce type.



Figure 6: Présentation de l'étude paysagère par Mme Escaffre

Cécile Escaffre, chef de projets chez IDE Environnement présente l'étude paysagère réalisée :

- la méthodologie appliquée sur l'étude paysagère et notamment la visibilité du projet. De par la position du lac, le projet ne serait visible que sur 8% de l'aire d'étude concernée et partage les photomontages réalisés pour le projet du Dagour en précisant que 29 ont été réalisés pour ce projet quand seulement 2 ou 3 sont généralement réalisés sur d'autres projets similaires.

Suite à cette présentation, **20 participations** ont été relevées, notamment sur :

- l'exhaustivité des inventaires faunistiques et floristiques et leur rigueur.
- Des espèces spécifiques répertoriées
- L'indépendance des bureaux d'études

Pierre Gauthier répond que la méthode appliquée par les bureaux d'études est une méthode nationale, scientifique et rigoureuse et que les bureaux d'études n'ont aucun intérêt à fausser des résultats vis-à-vis de la réputation rigoureuse à présenter dans ce secteur d'activités. Il répond aussi aux questions plus précises sur les espèces et le suivi prévu pendant le projet, et informe le public que l'ensemble de l'étude environnemental sera disponible lors de la phase d'enquête publique.

En complément, les participants proposent de transmettre leurs connaissances et des photos aux bureaux d'études, adressables à l'adresse mail du projet : projetsolairebourgsaintbernard@edf-re.fr.

4. Le projet technique prenant compte des enseignements des études environnementales

Coralie Fourastié et Roy Ittoo d'EDF Renouvelables ont ensuite présenté le projet technique :

- Le projet du lac de Bourg-Saint-Bernard en accord avec les valeurs d'EDF Renouvelables de soutien de l'activité agricole et les priorités de la Commission de Régulation de l'Energie sur le développement des énergies renouvelables sur les plans d'eau artificiels.
- les différents éléments d'une centrale solaire flottante en précisant que toutes ces installations sont entièrement déconstructibles en fin d'exploitation.
- le cadre réglementaire du projet qui s'inscrit dans différentes procédures inscrites notamment dans les Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.
- Les 3 scénarios d'implantation du projet qui ont été étudiés :
 - Le 1^{er} scénario dit maximisant vise à maximiser la production d'énergie renouvelable et les retombées financières pour les agriculteurs et les collectivités (13ha, 14MWc)
 - Le 2^{ème} scénario est envisagé sur une surface plus réduite (9,5ha, 10,4MWc) pour prendre en compte des besoins spécifiques tels que ceux du Service Départemental d'Incendies et de Secours de Haute-Garonne
 - Le 3^{ème} scénario, privilégié par l'AFR et EDF Renouvelables, est envisagé avec une surface réduite (7,2 ha, soit 27% du lac pour une production de 8,2MWc). Il vise à préserver les spécificités environnementales du site et favoriser son insertion dans le paysage.

Le raccordement du projet se ferait au poste source de Verfeil, à 6,1 km du lac au Nord.

- Le calendrier du projet incluant le dépôt de la demande de permis de construire dans l'année, l'enquête publique et la décision préfectorale prévues en 2023 et la mise en service de la centrale en 2024 pour une durée de 30 ans.
- Les retombées financières du projet : le projet est soumis à l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, la Cotisation Valeur Ajoutée Entreprise et la Cotisation Foncière des Entreprises. Cela se traduit par des taxes d'aménagement réparties entre les communes et le département, et des taxes annuelles estimées à 42 800 euros répartis entre les communes, le département et l'intercommunalité, soit 1,3 M euros sur 30 ans.

5. Les études d'impact et les mesures d'évitement et de réduction

- **Démarche ERC**

Pierre Gauthier reprend la parole pour présenter les impacts et les mesures à mettre en place dans le projet du lac de Bourg-Saint-Bernard. Il démarre cette nouvelle présentation par l'explication des mesures Eviter-Réduire-Compenser, dites "ERC", qui permettent de mettre en place des mesures environnementales sur un projet et ainsi d'en limiter au maximum les impacts l'impact. Ainsi de nombreuses mesures d'évitement et de réduction sont prévues dès la phase chantier pour faire passer l'impact du projet à un impact résiduel « faible à très faible » sur les espèces observées.

- **Photomontages**

Cécile Escaffre présente ensuite différents photomontages du projet selon différents points de vue autour du lac. Elle précise que les 29 photomontages ne seront pas présentés car certains ont été réalisés à partir de photos prises chez des riverains et leur sont donc transmis en privé.

Durant la présentation des photomontages, un grand nombre de questions, de remarques et de pistes d'améliorations sont soulevées par les participants, dont les principales sont retranscrites ci-dessous :

Pourquoi l'AFR n'emprunte pas directement pour financer le projet ?

Daniel Salviac répond que l'AFR n'a pas cette volonté de par le risque potentiel de cette action.

Quelles sont les conséquences du projet sur la classification urbanistique du lac et pourquoi ces taxes alors qu'elles sont normalement dues par les industries ?

Coralie Fourastié répond que le projet est en effet soumis à un certain nombre de taxes, l'emprise du projet est concernée par une zone agricole et le projet ne modifiera pas la classification enregistrée à l'urbanisme en une ICPE.

Le maire de Lanta, Marc Mengaud, prend la parole pour rappeler l'importance pour les communes de ces différentes taxes afin de financer les infrastructures municipales.

Aucune étude n'a été faite sur ce type de projet sur des retenues de cours d'eau. Cela peut générer des impacts environnementaux différents et non connus. Pourquoi faites-vous ce test à Bourg-Saint-Bernard et non sur vos lacs ?

Roy Ittoo répond que le choix d'un site photovoltaïque se fait selon différents critères techniques, paysagers et environnementaux, que quel que soit le plan d'eau, une étude d'impact environnementale est réalisée au regard du projet. Les lacs sous concession EDF sont également étudiés comme Lazer, projet en cours de construction, sur une retenue hydroélectrique d'EDF.

La qualité de l'eau, du phytoplancton sous cette partie du lac et le fait que la Fédération de Pêche ne pourra plus utiliser le lac.

Stéphane Marty répond que la question de l'ombrage des panneaux est un des premiers sujets étudiés. Au niveau du projet les panneaux vont diminuer la présence de phytoplanctons, éclaircissant le lac et permettant le développement d'herbiers et de récifs. Cette flore va attirer des vertébrés et réalimenter la chaîne alimentaire. De plus les éléments d'ancrage pourront servir de support de ponte aux poissons. Concernant la pêche, Roy Ittoo précise que le projet n'interdit pas sa pratique sur le lac.

Si vous choisissez des plots bétons, quel impact ?

Roy Ittoo répond que à ce stade-là du projet, la technologie d'ancrage n'est pas encore arrêtée et dépend d'études réalisées une fois le projet autorisé, cependant le béton étant un matériau inerte, il ne polluera pas l'environnement. Les questions du vent, de la sécheresse et de l'espacement des panneaux sont ensuite abordées. EDF Renouvelables répond que ces aspects sont pris en compte et le projet sera prévu pour minimiser les conséquences des aléas climatiques sur la centrale ; les flotteurs et les ancrages permettront de limiter les conséquences du vent et permettront aux panneaux de se poser à plat si le lac s'assèche.



La sécurité apportée au site est abordée et notamment la question des barrières.

Coralie Fourastié rappelle que le lac est privé et interdit aux activités de loisirs, sa vocation agricole reste première. Néanmoins les câbles seront gainés et respectent les normes électriques en termes de sécurité. Des panneaux viendront rappeler le risque électrique à proximité de ces installations conformément à la loi et comme c'est le cas pour toute installation électrique.

Où passera la piste avec les câbles enterrés jusqu'au poste source ?

Coralie Fourastié répond qu'à ce stade du projet le parcours définitif n'est pas encore déterminé mais que le raccordement sera enterré le long des routes déjà existantes dans la mesure du possible.

Quelles sont les conséquences sur la santé humaine et particulièrement l'impact des flux électromagnétiques sur la santé, ainsi que de la distance du projet aux habitations ?

Roy Ittoo précise que les installations respectent les normes et le cadre réglementaire. Les panneaux sont à minimum 25 mètres des berges, les câbles sont enterrés et la première maison est à 40 mètres.

Les panneaux seront-ils fabriqués par les Ouïghours ?

Roy Ittoo de préciser que les panneaux sont français, européens et chinois également, que le choix des panneaux est un critère lors de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie et que EDF Renouvelables s'engage au respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'ensemble de ses activités propres.

Le maire de Lanta reprend la parole pour rappeler les objectifs du PETR et de la Région d'un développement conséquent de la part des énergies renouvelables d'ici 2050 afin de couvrir l'ensemble de la consommation énergétique de la Région en énergies renouvelables.

La réunion a pris fin à 21h30 au lieu de 20h30. L'atelier participatif initialement prévu comme dernier temps a été annulé avec l'accord des participants.

Un questionnaire (Annexe 8) a été distribué en fin de la réunion publique afin de recueillir le ressenti des participants et leurs attentes concernant la suite à donner au projet.

La participation quantitative et qualitative

66 participants ont été comptés durant la réunion publique : riverains, habitants et représentants d'associations locales ou de départements voisins. Au total, la séance a déclenché 69 prises de paroles ([Annexe 6](#)). 41 contributions ([Annexe 7](#)) ont pu être extraites de ces échanges afin d'enrichir le projet de l'AFR.



Figure 7: Lieu d'habitation des participants à la réunion publique

61% des participants à la réunion publique ayant signé les feuilles d'émargement de la réunion publique habitent dans un rayon de 5 km autour du projet et 88% dans un rayon de 10 km.

Globalement, la plus grande partie des échanges a porté sur les éléments techniques relatifs à la centrale : ancrages, passage des câbles, sécurité du site, origine du matériel, démantèlement.

De ces échanges, un certain nombre de contributions ont été extraites représentant les attentes des participants pour la suite du projet.

A la fin de la réunion publique, un questionnaire a été proposé à l'ensemble des participants afin d'obtenir des retours sur la réunion et le projet. Seuls une dizaine de participants ont accepté d'y répondre. Leurs réponses permettent de fournir des contributions supplémentaires au projet. Si tous les répondants ont indiqué avoir connaissance du projet avant la réunion publique, il en est ressorti la volonté d'avoir des explications supplémentaires sur le projet (4 répondants sur 9), notamment du point de vue technique, et un participant a expliqué vouloir comprendre les arguments des opposants.

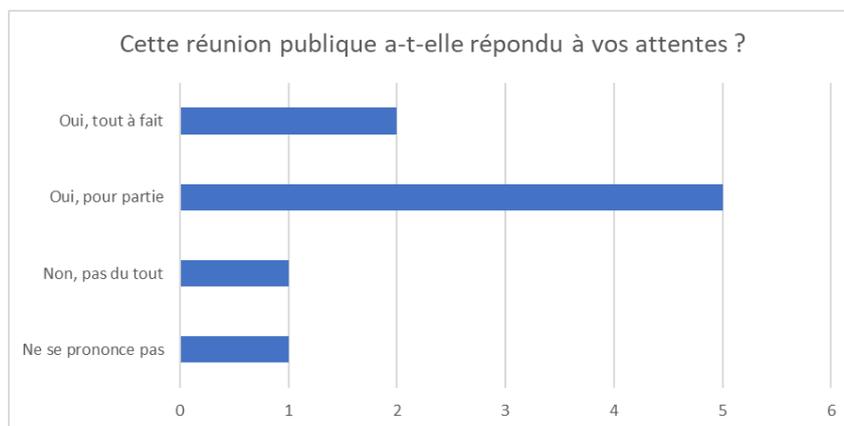


Figure 8: Mesure de satisfaction des répondants

Dans l'ensemble, les participants ont été satisfaits de la teneur des informations partagées durant la réunion notamment les explications techniques, l'analyse environnementale et historique du lac. En revanche, un participant relève que la définition technique du projet n'est pas terminée.

Concernant la suite du projet, 2 participants ont émis des propositions : rester transparent et établir un bilan carbone complet du projet. Enfin, 6 participants ont émis le souhait de continuer d'être informés sur le sujet et 5 ont laissé leur adresse mail à ce but.

La conclusion



Figure 9: l'ensemble des participants à la réunion publique

La réunion publique a permis la présentation du travail méthodologique et réglementaire mené par les bureaux d'études et la présentation du projet technique.

Les mots de fin de Jérôme Bourgeois ont résumé la teneur de cette réunion publique : un débat contradictoire, où les opinions, aussi opposées qu'elles soient, peuvent s'exprimer librement dans le respect de l'autre. Un débat contradictoire qui a permis de faire se rencontrer les expertises techniques, d'usages et les attentes locales afin d'enrichir un projet de territoire.

Les nombreuses questions et contributions des participants viennent s'inscrire dans une démarche de partage et d'échange et seront prises en compte dans la réflexion finale du projet qui sera présentée dans le cadre du dépôt de permis de construire. Ainsi, les participants ont émis un certain nombre d'idées et de critères relatifs à la qualité des panneaux solaires, l'implantation aussi neutre que possible du projet dans l'écosystème du lac, et l'implication des riverains dans la suite du projet, notamment sur les inventaires faunistiques et floristiques, mais aussi en termes d'information.

Compte tenu des échanges durant la réunion, la maîtrise d'ouvrage doit répondre à des attentes concrètes de la population notamment sur la technique d'ancrage des panneaux, sur les potentiels impacts sur la santé humaine, sur le suivi des études environnementales, et sur les responsabilités en cas d'incident.

Comme indiqué en fin de réunion, les supports de présentation et comptes-rendus des échanges du 4 et du 14 avril, et seront mis en ligne sur le site internet du projet : <https://projet.edf-renouvelables.fr/projet-solaire-flottant-lac-de-bourg-saint-bernard/>.



Le dépôt de permis marquera le lancement d'une période réglementaire d'enquête publique durant laquelle l'AFR et les bureaux d'étude resteront à l'écoute de la population à travers l'adresse mail projetsolairebourgsaintbernard@edf-re.fr et la tiendront informée de l'avancement du projet.

Ce compte-rendu a été produit et rédigé par ETHICS Group, entreprise indépendante à mission sociale et environnementale mandatée pour la deuxième phase d'écoute et de dialogue avec le territoire. Pour toute remarque, prenez contact avec Adrien DEYMIER, tiers garant de la participation, par courriel à l'adresse : adrien.deymier@ethics-group.com.



ANNEXES



Annexe 1 : Courrier d'invitation de l'AFR

Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



Bourg-Saint-Bernard, le 28 mars 2022

OBJET : invitation à participer à deux temps d'information et d'échanges autour de l'histoire du lac du Dagour, de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) et du projet de centrale solaire flottante sur le lac de Bourg-Saint-Bernard

Madame, Monsieur,

Les 25 adhérents de l'AFR ont lancé en 2019 une étude visant à évaluer la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur une partie du lac du Dagour.

Comme vous le savez sans doute, notre association a créé ce lac artificiel dans les années 1980 pour sécuriser l'approvisionnement en eau des agriculteurs exerçant leur activité à Bourg-Saint-Bernard et sur une dizaine de communes des alentours.

Pendant 34 ans, le lac, propriété de l'AFR, a rempli sa fonction d'irrigation et permis le maintien et même la diversification de cultures sur 400 à 500 ha de champs.

Cependant, cet ouvrage représente un coût d'environ 100 000 euros par an, coût continuellement en augmentation alors même que les conditions économiques sont elles aussi de plus en plus difficiles, voire dramatiques, pour la profession agricole.

Les agriculteurs font partie des catégories socio-économiques les plus impactées par les crises qui se multiplient : dérèglement climatique, hausse des prix (en particulier de l'énergie), baisse des rendements, concurrence européenne déloyale, etc...

Dans un tel contexte, notre association a donc réfléchi à une solution permettant de nous aider à la fois à remplir financièrement nos obligations réglementaires en matière d'études périodiques de danger et de sécurité et à entretenir notre ouvrage en tant que propriétaire et gestionnaire du lac et des aménagements associés : digue, réseau d'irrigation, station de pompage...

L'idée d'une nouvelle source de revenus en lien avec de la production d'énergie renouvelable nous est alors apparue de bon sens pour maintenir l'équilibre financier de notre association. De plus, l'énergie solaire tient une place primordiale dans la Transition Énergétique dans laquelle nous agriculteurs souhaitons prendre part.

Les élus de notre territoire, en particulier les représentants de Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Prunet et Saussens ont eu connaissance très tôt de notre projet, qui contribuerait, à notre échelle, à la transition dans plusieurs dimensions : énergétique bien sûr, mais aussi agricole, alimentaire, économique, sans oublier la transition écologique.

Le choix de notre association de confier à EDF Renouvelables l'étude de faisabilité technique et énergétique a tenu compte de la capacité de cet opérateur à conduire ces études dans les règles de l'art souhaitées par l'AFR et de son engagement à nos côtés dans la durée (depuis le développement du projet jusqu'au démantèlement, en passant par l'installation et l'exploitation).

Ces études sont aujourd'hui terminées et le premier objet de ce courrier est de vous informer que nous avons demandé à ce que les résultats soient partagés en pleine transparence.

À l'automne 2021, nous avons constaté l'intérêt du public pour ce projet lors des réunions et permanences organisées à l'intention des habitants, des riverains et des élus, sans oublier les représentants des associations locales.

31570 Bourg-Saint-Bernard



Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



Certaines des remarques, de bon sens, ont d'ores et déjà été intégrées dans notre étude de faisabilité comme conditions importantes pour améliorer le projet : préservation de la biodiversité, entretien de la végétation et des chemins d'accès, proposition d'une solution de financement participatif...

Nous avons aussi entendu certaines critiques, auxquelles nous souhaitons répondre dans le calme, l'écoute et le respect de chacun.

Pour que ces conditions préalables à une concertation fructueuse soient réunies, nous avons mandaté un tiers garant avec qui chacune et chacun peut prendre contact pour anticiper toutes les questions, tous les sujets.

Une visite organisée par l'AFR, en présence du tiers garant de la concertation, vous permettra de découvrir ou redécouvrir l'historique du plan d'eau, son usage par les exploitants et son fonctionnement. Cette visite aura lieu le lundi 4 avril sur le site du lac du Dagour au niveau de la station de pompage (plan en annexe) de 17h à 20h.

Dans la continuité de ce rendez-vous, une réunion publique sera organisée le 14 avril à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard, (Allée du stade, 31570 Bourg Saint Bernard) de 18h à 20h afin de partager tous les aspects du projet.

Les experts indépendants qui ont travaillé sur le sujet environnemental présenteront les études qui ont été conduites et répondront ensuite à toutes les questions : Biotope pour le volet naturel, Aquascope pour le volet aquatique et IDE Environnement pour le dossier paysager.

EDF Renouvelables abordera les caractéristiques techniques et énergétiques et expliquera comment le projet tient compte des études environnementales.

Enfin, ce nouveau temps d'information et de concertation nous permettra aussi de travailler aux idées qui pourraient améliorer le projet dans un format atelier spécialement adapté.

Nous pensons que le contexte sanitaire nouvellement apaisé représente une belle opportunité pour se retrouver dans le cadre d'un débat de qualité avec tous les acteurs du territoire et nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cette invitation dans un esprit de dialogue ouvert et serein permettant à chacun de questionner et de s'exprimer.

Le garant de la concertation se tient à votre disposition pour préparer au mieux ces prochains temps de concertation. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Dans l'attente d'avoir le plaisir d'échanger avec vous, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Daniel Salviac
Président

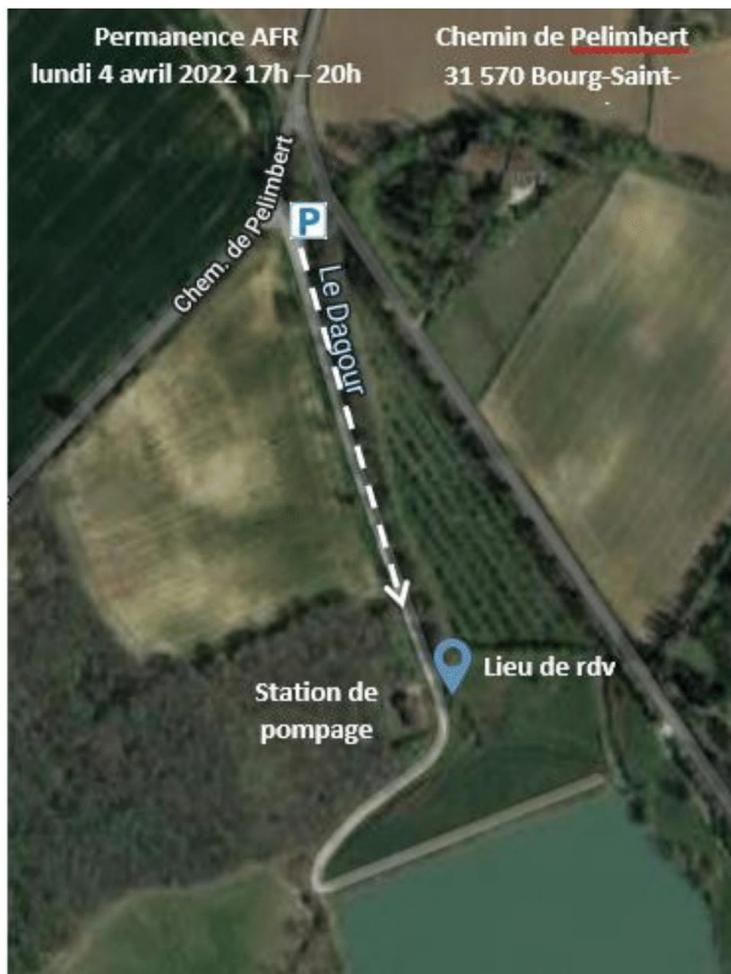
Pour prendre contact avec le tiers garant de la concertation :
Adrien Deymier
adrien.deymier@ethics-group.com
06 79 39 29 06

31570 Bourg-Saint-Bernard

Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



ACCES A LA STATION DE POMPAGE DU LAC DU DAGOUR



31570 Bourg-Saint-Bernard

Annexe 2 : Communiqué de presse

Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



Communiqué de presse

L'AFR poursuit la concertation avec un tiers garant dans le cadre de son étude d'un projet solaire sur le lac de Bourg-Saint-Bernard

BOURG-SAINT-BERNARD, LE 31 MARS 2022 -- L'association foncière de remembrement (AFR), qui regroupe 25 agriculteurs-irrigants dans le Pays Lauragais, propose 2 nouveaux temps d'information et de participation dans le cadre de son étude de faisabilité d'un projet de centrale solaire sur le lac du Dagour, dont elle est propriétaire.

Le projet consisterait à produire de l'électricité renouvelable générée par des panneaux photovoltaïques installés sur son plan d'eau artificiel. Ce revenu complémentaire permettrait à l'AFR de maintenir l'équilibre financier de son association et d'assurer les coûts d'exploitation et d'entretien de sa retenue d'eau indispensable à l'activité d'irrigation.

« À l'automne 2021, nous avons constaté l'intérêt des élus et du public pour ce projet lors des réunions et permanences organisées à l'intention des équipes municipales, des habitants, des riverains, sans oublier les représentants des associations locales », explique le président de l'AFR, Daniel Salviac, dans un courrier adressé fin mars aux habitants.

Les conditions d'un dialogue fructueux

Pour cette nouvelle phase de dialogue, les 25 adhérents de l'AFR ont donc souhaité mandater un tiers garant neutre pour que « les conditions d'une concertation fructueuse soient réunies ».

« Nous pensons que le contexte sanitaire nouvellement apaisé représente une belle opportunité pour se retrouver dans le cadre d'un débat de qualité avec tous les acteurs du territoire et nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cette invitation dans un esprit de dialogue ouvert permettant à chacun de questionner et de s'exprimer », ajoute Daniel Salviac dans son courrier.

L'AFR propose à ceux qui le souhaitent de contacter le garant par avance pour préparer ces temps de rencontre et anticiper tous les sujets.

2 nouveaux temps d'information et de participation

Le premier rendez-vous organisé par l'AFR, en présence du tiers garant de la concertation, permettra de découvrir ou redécouvrir l'historique du plan d'eau, son usage par les exploitants et son fonctionnement. **Cette visite aura lieu le 4 avril sur le site du lac du Dagour au niveau de la station de pompage de 17h à 20h.**

Dans la continuité de ce rendez-vous, **une réunion publique sera organisée le 14 avril à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard (allée du Stade) de 18h à 21h** afin d'échanger sur le projet envisagé.

Les experts indépendants qui ont travaillé sur le sujet environnemental présenteront les études qui ont été conduites et répondront ensuite aux questions.

EDF Renouvelables abordera les caractéristiques techniques et énergétiques et expliquera comment les résultats d'étude seront intégrés dans le projet.

31570 Bourg-Saint-Bernard



Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



« Ce nouveau temps d'information et de concertation nous permettra aussi de travailler aux idées qui pourraient améliorer le projet dans un format atelier spécialement adapté », souligne Daniel Salviac dans son courrier.

Le président de l'AFR tient enfin à rappeler que « le climat nous commande. Cela signifie que si le projet devait se faire, la fonction d'irrigation du lac primerait de toute façon et quoi qu'il arrive sur celle du photovoltaïque. ».

Pour contacter le tiers garant de la concertation :

Adrien Deymier

adrien.deymier@ethics-group.com

06 79 39 29 06

À propos de l'AFR

L'association foncière de remembrement (AFR) a été créée en 1962 pour regrouper le foncier agricole autour des bâtiments d'exploitation.

« Quand on adhère à l'AFR, on engage du foncier. Pour sortir de l'AFR, il faut céder du foncier ».

De 1981 à 1986, l'AFR s'est recentrée sur le drainage collectif, aménagement hydro-agricole visant à réduire ou supprimer les excès d'eau sur les parcelles.

En 1988, sous l'impulsion de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de la chambre d'agriculture, l'AFR a développé son propre système d'irrigation avec la création de la retenue d'eau du Dagour qui fonctionne du 1er avril (mise en eau) au 30 octobre (hivernage).

L'AFR est propriétaire et gestionnaire du lac artificiel du Dagour. Elle assure à ce titre l'entretien et la maintenance de l'ouvrage et de ses équipements.

À propos de l'étude de faisabilité du projet

L'ouvrage créé par l'AFR a rempli pendant plus de 30 ans sa fonction d'irrigation et permis le maintien et même la diversification de cultures sur 400 à 500 ha de champs.

Cependant, cet ouvrage représente un coût, d'environ 100 000 euros par an, continuellement en augmentation alors même que les conditions économiques sont elles aussi de plus en plus difficiles, voire dramatiques, pour la profession agricole.

Les agriculteurs font partie des catégories socio-économiques les plus impactées par les crises qui se multiplient : le dérèglement climatique, la hausse des prix en particulier de l'énergie, la baisse des rendements, la concurrence européenne déloyale...

Dans un tel contexte, l'AFR a réfléchi à une solution permettant de l'aider à remplir financièrement ses obligations réglementaires et à entretenir son ouvrage en tant que propriétaire et gestionnaire du lac et des aménagements associés : digue, réseau d'irrigation, station de pompage...

L'idée d'une nouvelle source de revenus en lien avec de la production d'énergie renouvelable lui est alors apparue de bon sens pour maintenir l'équilibre financier de son association et apporter une réponse multiple aux enjeux de la transition dans plusieurs dimensions : : énergétique bien sûr, mais aussi agricole, alimentaire, économique, sans oublier la transition écologique.

Les revenus tirés de la production d'énergie verte représenteraient entre un quart et un tiers des charges de l'AFR. Ils permettraient de financer une partie de la modernisation et de l'entretien des équipements du lac, en particulier :

31570 Bourg-Saint-Bernard



Association foncière des agriculteurs-irrigants de Bourg-Saint-Bernard



- un groupe motopompe plus sobre en énergie et mieux adapté aux fonctions d'irrigation pour économiser l'électricité ;
- des compteurs communicants permettant de fiabiliser la surveillance à distance des débits et donc d'économiser de l'eau ;
- Une opération de désenvasement de la crépine fortement obstruée pour améliorer la performance de l'irrigation.

Les conditions préalables posées par l'AFR à la mise en œuvre d'une solution photovoltaïque sur son lac :

- la fonction d'irrigation devra toujours primer sur la production d'électricité ;
- la valorisation doit réellement permettre de soutenir l'équilibre financier de l'association pour l'aider dans ses obligations de propriétaire exploitant : visites d'inspection, entretien de l'ouvrage et de ses équipements, coûts de l'électricité...
- l'innovation doit aussi apporter des garanties durables au territoire : modernisation du fonctionnement pour une meilleure gestion raisonnée de la ressource en eau, biodiversité, retombées financières aux collectivités, réversibilité, recyclage...
- la solution doit être mise en œuvre dans des conditions exemplaires : information, concertation, évitement des impacts environnementaux, photomontages, etc.

À propos du tiers garant de la concertation

L'AFR a mandaté l'entreprise à mission sociale et environnementale ETHICS Group, basée à Toulouse-Blagnac depuis plus de 25 ans, spécialisée dans les procédures de concertation volontaire et réglementaire.

Sa raison d'être est d'impliquer tous les acteurs socioprofessionnels, associatifs, tous les publics éloignés, dans une dynamique réelle et performante de Faire Ensemble, de démocratie participative, de co-construction continue.

Contact :

Adrien Deymier

adrien.deymier@ethics-group.com

06 79 39 29 06

31570 Bourg-Saint-Bernard

Annexe 3 : Article dans La Voix du Midi Lauragais – 01/04/22

Bourg-Saint-Bernard : la concertation reprend autour du projet de centrale photovoltaïque sur le lac

Un parc photovoltaïque est à l'étude sur le lac agricole du Dagour, dans le Lauragais. Deux temps d'échange et d'information vont être proposés autour de ce projet controversé.



Un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques flottants est à l'étude sur le lac du Dagour qui s'étend sur les communes de Bourg-Saint-Bernard, Prunet, Lanta et Saussens. (©Paul Halbedel – Archives Voix du Midi Lauragais)

Par **Paul Halbedel** Publié le 1 Avr 22 à 8:16

Voix du Midi Lauragais

[Mon actu](#) [Suivre](#)

Composée de **25 agriculteurs-irrigants**, l'Association foncière de remembrement (AFR) de **Bourg-Saint-Bernard** étudie depuis plusieurs mois la possibilité d'implanter une **centrale photovoltaïque** sur le **lac du Dagour** dont elle est propriétaire.

Pour mener à bien cette opération, la structure s'est rapprochée d'**EDF renouvelables** qui a organisé en novembre 2021 des réunions d'information dans les quatre communes sur lesquelles s'étend le plan d'eau : [Prunet](#), [Lanta](#), [Bourg-Saint-Bernard](#) et [Saussens](#). Mais cette première phase de concertation avait été marquée par une **levée de bouclier d'opposants au projet**. A tel point que [la dernière réunion avait même été annulée en dernière minute dans la plus grande confusion](#).

Une nouvelle concertation animée par une entité neutre

Quelques mois après cet épisode, l'Association foncière de remembrement de Bourg-Saint-Bernard a décidé d'ouvrir une nouvelle période d'information du public. Mais les agriculteurs-irrigants ont cette fois souhaité qu'elle soit orchestrée par une **entité neutre**, en l'occurrence l'entreprise à mission sociale et environnementale [ETHICS Group](#), qui sera chargée de garantir l'**impartialité des débats**.

Dans un courrier adressé aux habitants, **Daniel Salviac**, le président de l'AFR, espère ainsi que « **les conditions d'une concertation fructueuse seront réunies** » et que ces deux rendez-vous seront l'occasion « **d'un dialogue ouvert permettant à chacun de questionner et de s'exprimer** ».

Une concertation en deux temps

Cette nouvelle phase de concertation va se dérouler en deux temps. Un premier rendez-vous est ainsi fixé **le lundi 4 avril de 17 h** au niveau de la station de pompage du lac du Dagour. Au programme : une **visite du plan d'eau**. « Elle permettra de découvrir ou redécouvrir l'historique du plan d'eau, son usage par les exploitants et son fonctionnement », précise l'AFR.

Suivra une **réunion d'information le jeudi 14 avril de 18 h à 21 h** dans la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard (allée du Stade). « Les experts indépendants qui ont travaillé sur le sujet environnemental présenteront les études qui ont été conduites et répondront ensuite aux questions. EDF Renouvelables abordera les caractéristiques techniques et énergétiques et expliquera comment les résultats d'étude seront intégrées dans le projet », précise l'AFR.

"Ce nouveau temps d'information et de concertation nous permettra aussi de travailler aux idées qui pourraient améliorer le projet dans un format atelier spécialement adapté."

Daniel Salviac Président de l'AFR de Bourg-Saint-Bernard



Un projet important pour la pérennité de l'AFR

Avec ce projet consistant à produire de l'électricité renouvelable générée par des panneaux photovoltaïques installés sur son lac, l'AFR disposerait de nouveaux revenus lui permettant d'assurer son équilibre financier et ainsi d'**assumer plus facilement les coûts d'exploitation et d'entretien de cette retenue d'eau** indispensable à l'irrigation des terres des 25 agriculteurs qui la composent.

Vidéos : en ce moment sur Actu

"Le climat nous commande. Cela signifie que si le projet devait se faire, la fonction d'irrigation du lac primerait, de toute façon et quoi qu'il arrive, sur celle du photovoltaïque."

Daniel Salviac

Pourquoi ce projet ne plait pas à tout le monde ?

Mais ce projet n'est pas du goût de tout le monde. Une association nommée **Les Lacs du Lauragais** a ainsi vu le jour pour combattre l'opération. « Nous ne sommes pas contre les agriculteurs. Notre bataille, c'est contre EDF et toute opération d'industrialisation de nos lacs, partout dans le Lauragais », expliquait **Claire Pélissier**, une habitante de **Prunet** et riveraine du lac, au moment de la création de cette association qu'elle préside.

Cette dernière s'inquiète notamment de l'**impact que pourrait avoir une telle opération sur la faune, la flore et la biodiversité**, rappelant qu'il s'agit de « l'un des premiers lacs sur cours d'eau à être concerné par un tel projet ». En novembre, l'association Les Lacs du Lauragais avait d'ailleurs lancé une [pétition](#) pour appuyer son combat. Celle-ci a recueilli à ce jour **plus de 1 300 signatures**.

Annexe 4 : Article paru dans La Dépêche du Midi – 09/04/22

LA DÉPÊCHE Samedi 9 avril 2022

BOURG-SAINT-BERNARD/LANTA/SAUSSENS/PRUNET

Le projet de panneaux photovoltaïques en discussion

Pour ce projet de panneaux photovoltaïques, et afin de préserver une neutralité, c'est en présence d'un tiers garant que deux rencontres sont organisées.

Le lac alimenté par la rivière Dagour, implanté sur les communes de Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Saussens et Prunet a fait l'objet de grandes discussions entre les différents acteurs du projet de centrale photovoltaïque lors de l'annonce du projet (« La Dépêche du Midi » du 19 novembre 2021).

L'association foncière de remembrement (AFR), qui regroupe 25 agriculteurs-irrigants dans le Pays Lauragais, a proposé deux temps d'information et de participation dans le cadre de son étude de faisabilité du projet de production d'électricité renouvelable générée par des panneaux photovoltaïques. Ces temps se dérouleraient dans un souci de neutralité en présence d'un tiers garant, en l'occurrence, Adrien Deymier représentant le groupe EthicsGroup domicilié à Blagnac. Représentant de l'AFR,



Le lac, tel que l'on peut l'observer aujourd'hui.

Daniel Salviac souligne par une lettre adressée aux habitants et élus : « Nous pensons qu'il est important de se retrouver dans le cadre d'un débat avec tous les acteurs du territoire. »

Le premier rendez-vous qui a permis de découvrir ou redécouvrir l'historique du plan d'eau sur le site du lac a eu lieu le 4 avril. Dans la continuité de ce rendez-vous, une réunion publique sera organisée le 14 avril à la salle polyvalente de Bourg-Saint-Bernard allée du Stade, de 18 à 21 heures

afin d'échanger sur le projet envisagé. Les experts indépendants qui ont travaillé sur le sujet environnemental présenteront les études qui ont été conduites et répondront ensuite aux questions. EDF Renouvelables abordera les caractéristiques techniques et énergétiques. L'AFR propose à ceux qui le souhaitent de prendre l'attache d'Adrien Deymier au 06 79 39 29 06 pour préparer ces temps de rencontres et anticiper tous les sujets.

Claire Pelissier, présidente de

l'association « Les lacs du Lauragais », souligne : « Fin janvier, nous avons rencontré l'AFR pour connaître sa motivation. Nous avons demandé maintes fois de rencontrer, sans succès EDF-Renouvelables. Nous souhaitons aussi discuter avec chaque maire concerné par ce projet. Cette réunion du 14 avril nous a été proposée avec tous ces acteurs en même temps. Nous en prenons acte, malgré notre impression de penser que tout est réglé d'avance. »

Annexe 5 : Support de présentation mis à disposition

1

2

3

4

5

6



7

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LA SOLIDARITÉ

L'AFR compte aujourd'hui 26 adhérents qui bénéficient chacun d'un quota d'eau selon un modèle économique mixte :

- Paiement au débit souscrit (charges fixes)
- Paiement de la conso électrique des m3 (charges variables)

• Les charges fixes représentent un montant de 80 000 à 120 000 euros par an mobilisé par l'entretien des équipements, les coûts d'intervention récurrents, les assurances, les impôts fonciers, le prix de l'électricité, qui augmentent chaque année et les événements non prévus enregistrés dans l'année (grosse réparation, sécheresse qui multiplie par 2 les besoins en eau...)

• En cas d'impact fort, le modèle financier repose sur la solidarité de chaque adhérent qui mobilise ses ressources propres (emprunts) pour lisser les coûts sur plusieurs années et préserver ainsi l'équilibre du budget de l'AFR qui n'est éligible à aucune subvention.

→ Les revenus tirés de la production d'énergie verte représenteraient entre un quart et un tiers des charges.

8

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Pour économiser l'électricité, l'eau et améliorer l'irrigation

Les loyers tirés de l'énergie permettraient de financer une partie de la modernisation et de l'entretien des équipements du lac, en particulier :

- un groupe motopompe plus sobre en énergie et mieux adapté aux fonctions d'irrigation pour économiser l'électricité
- des compteurs communicants permettant de fiabiliser la surveillance à distance des débits et donc d'économiser de l'eau
- Une opération de désenvasement de la crépine fortement obstruée pour améliorer la performance de l'irrigation.

9

SOLAIRE FLOTTANT : UNE SOLUTION SOUMISE À CONDITIONS

Une réflexion initiée en 2019 identifiée comme pertinente par l'AFR au regard de ses obligations réglementaires, ses valeurs et les enjeux de transition auxquels font face ses adhérents.

- « Le climat nous commande » : la fonction d'irrigation devra toujours primer sur la production d'électricité.
- La valorisation doit réellement permettre de soutenir l'équilibre financier de l'association pour la soutenir dans ses obligations de propriétaire exploitant : visites d'inspection, entretien de l'ouvrage et de ses équipements, coûts de l'électricité...
- L'innovation doit aussi apporter des garanties durables au territoire : modernisation du fonctionnement pour une meilleure gestion raisonnée de la ressource en eau, biodiversité, retombées financières aux collectivités, réversibilité, recyclage...
- La solution doit être mise en œuvre dans des conditions exemplaires : information, concertation, évitement des impacts environnementaux, photomontages, etc.

10

UN PROJET À L'IMAGE DU PAYS LAURAGAIS ET DE SES PRIORITÉS

- Continuer d'affirmer la vocation agroalimentaire du territoire : préserver et valoriser les terres agricoles, maintenir la qualité des productions alimentaires (le rôle de l'agriculture dans le maintien des paysages est prépondérant.)
- Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau qui est menacée.
- Encourager le développement des énergies renouvelables (objectif 2050 territoire à énergie positive).
- S'adapter localement au changement climatique qui présente de nombreux risques (Météo France : le phénomène d'assèchement des sols est de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison.)

11

LE CONTEXTE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

- D'ici la fin du siècle (2071-2100), une large partie du sud de la France sera confrontée à une augmentation des températures moyennes quotidiennes, augmentant parallèlement le nombre d'épisodes caniculaires et de sécheresse ainsi qu'une forte diminution des précipitations et un renforcement des précipitations extrêmes.
- Le réchauffement climatique aura des conséquences importantes lors du cycle végétal (avril-août) avec l'avancée des stades végétatifs (floraison, vendange, moisson, etc.). L'agriculture sera donc affectée par l'altération des rendements et l'accroissement de la demande en eau pour les systèmes d'irrigation.
- D'après l'outil ClimathD développé par Météo France, les températures moyennes annuelles sur la région Occitanie ont déjà augmenté de +1,5°C entre 1959 et 2009 (0,3°C par décennie en moyenne) et augmenteront encore de +1°C selon les secteurs.

12



Annexe 6 : Questions issues de la Réunion Publique

Présentation de l'AFR, du Lac et de la réflexion initiale (9 questions)

1. Compte tenu des difficultés financières que vous décrivez, pourquoi ne pas solliciter les intercommunalités ? Dans le cadre de la GEMAPI, c'est l'obligation des intercommunalités d'assurer ce soutien financier.
2. Avez-vous contacté le FEDER ou demandé d'autres aides européennes (eg : pour entretenir les digues) ?
3. Est-ce que vous avez personnellement questionné le FEDER ?
4. Combien représente l'aide du revenu des panneaux solaires ?
5. Comment assurez-vous la différence ?
6. Quelles sont les subventions que vous avez tous les ans ?
7. Les mairies/communauté de communes, combien vont-elles percevoir ?
8. Tous les profits faits par les irrigants, les répartissez-vous sur les gens qui ont vu sur le lac ?
9. Si j'ai bien compris, vous avez 40 000 € de loyer d'EDF avec une facture d'électricité de 40 000 €, donc EDF paye pour lui-même ?

L'état initial du Lac (20 questions)

10. Je voudrais avoir l'inventaire total que vous avez réalisé dans le cadre de vos études ainsi que les dates. Est-ce possible ?
11. Quand êtes-vous passés voir les riverains ?
12. Je suis pêcheur et je ne vois pas les coquillages que j'observe, pourquoi ?
13. Souhaitez-vous que l'on vous envoie des photos de ce que l'on observe ?
14. Pour les fleurs, on a une orchidée sauvage et on ne la voit pas dans vos études. Comment cela s'explique-t-il ?
15. Je suis riverain du lac, sans vue du lac, sous la digue. Y'a-t-il des répercussions au niveau de la santé des personnes habitants à proximité du lac ?
16. Je suis sous le lac, j'ai une nuisance sonore la nuit au niveau des pompes. Y'a-t-il un moyen de réduire cette nuisance ?
17. Y aura-t-il une étude post installation ?
18. Qu'est-ce que ça veut dire la compensation ? concrètement, qu'est-ce qui est fait ?
19. On n'enlève pas les panneaux s'ils gênent ?
20. La tourterelle des bois est en train de devenir un enjeu dans la documentation de la LPO, est-elle prise en compte dans les enjeux ?
21. Y'a-t-il eu des études de par le monde ou ailleurs ? Quel est l'impact de ces panneaux sur les hérons, leur fréquentation ?
22. Je n'ai pas vu passer les batraciens ?
23. J'ai vu un triton marbré sur les berges, est-il dans votre inventaire ?
24. Dans le cas du grèbe huppé ils se reproduisent sur les bords du lac mais sont en plein milieu du lac la plupart du temps pour se nourrir, est ce pris en compte ?
25. Les panneaux ne vont-ils pas amener les grèbes huppés à quitter le lac ?
26. Les canards col vert auront-ils l'autorisation de se poser sur les panneaux ?
27. Est-ce que le financement par EDF Renouvelables n'entrave pas votre indépendance ?
28. Comme vous avez observé les 4 saisons, avez-vous vu des oiseaux migrateurs sur site ?
29. Faites-vous la différence entre migrateur et hivernaux ?

Le projet technique (13 questions)

30. Quel pourcentage des sommes versées par EDF Renouvelables sera perçu par les agriculteurs ?
31. Pourquoi ce n'est pas l'AFR qui emprunte et qui finance directement le projet ?
32. La zone qui serait impactée par l'installation est-elle classée agricole ou industrielle ?
33. La zone est-elle ICPE ?
34. Pourquoi ces taxes alors qu'elles sont normalement dues par les industries ?



35. EDF a beaucoup de lacs en concession et sous sa responsabilité. Aucune étude n'a été faite sur ce type de projet sur des retenues de cours d'eau. Cela peut générer des impacts environnementaux différents et non connus. Pourquoi faites-vous ce test à BSB et non sur vos lacs ?
36. Et s'il y a un risque environnemental avéré qui serait responsable ?
37. Que va-t-il se passer sous les panneaux ?
38. Quelle sera la qualité de l'eau, du phytoplancton sous cette partie du lac ?
39. Quid de l'évitement ?
40. A 20 km d'ici on a une zone industrielle avec une demande de projet de panneaux photovoltaïques en attente ! Pourquoi faire ce projet et ne pas répondre à ces communes ?
41. Et si vous ne faites pas les études sérieusement ?
42. Quelle taille de flotteurs ? Est-ce qu'ils seront visibles ?

Impacts et mesures (27 questions)

43. C'est une zone ventée. Quel est l'impact de cette caractéristique ?
44. Quelles solutions pour l'ancrage ?
45. Si vous choisissez des plots bétons, quel impact ?
46. Comment pouvez-vous proposer un projet alors que vous êtes encore à l'étude ?
47. Y'a-t-il un espace entre les panneaux photovoltaïques pour éviter qu'ils s'entrechoquent ?
48. En sécheresse que deviennent les panneaux ?
49. Je ne vois pas de barrière. Quelle est la sécurité apportée au site ?
50. Quelle sécurité pour les installations de la centrale ?
51. Les agriculteurs devront-ils arrêter d'irriguer si le niveau d'eau baisse trop vite ?
52. La digue n'est-elle pas une réserve de pêche obligatoire ?
53. Au bout de 30 ans on démantèle. Qui va démanteler ? EDF ?
54. Où vont aller les panneaux ?
55. La base de maintenance sera-t-elle bétonnée sur le côté gauche entre le lac et la route ?
56. Où passera la piste avec les câbles enterrés jusqu'au poste source ? Peut-on avoir un visuel dessus ?
57. Par où l'électricité va-t-elle passer ?
58. Je veux revenir sur les taxes aux intercommunalités, quelle répartition et quid de la décote foncière ?
59. Comment sont calculées les taxes versées par EDF ?
60. Qui est responsable des conséquences de ces panneaux sur les riverains ?
61. On a parlé des oiseaux, de la faune, et quid des êtres humains ? Quel impact des flux électromagnétiques sur la santé ?
62. A quelle distance les panneaux sont-ils des maisons ?
63. Quels sont les impacts sur la santé ?
64. Avez-vous fait une évaluation de l'éblouissement des riverains par les panneaux ?
65. Quelles seront les ondes ?
66. Nous savons qu'il y a des études en cours sur le vieillissement du verre (St Gobain) ? N'est-il pas plus prudent d'attendre le résultat de ces études ?
67. D'où viennent les panneaux ?
68. Les panneaux seront fabriqués par les Ouighours ?
69. Est-ce que vous voulez faire des Zones à Défendre ?



Annexe 7 : Contributions au projet issues des échanges

1. Un soutien financier des agriculteurs par les intercommunalités
2. Trouver d'autres aides pour l'entretien de la digue
3. Trouver des solutions pour réduire les charges de l'AFR
4. Revenir au contact des riverains avec un projet finalisé
5. Faire participer les riverains aux études
6. Proposer aux riverains de prendre des photos pour l'état initial
7. Réduire l'impact sonore de la station de pompage pour les riverains en aval du lac
8. Analyser l'impact sur l'alimentation des oiseaux (pas que la reproduction)
9. Etudier l'impact sur l'immobilier environnant avant de faire le projet
10. Des panneaux solaires qui ne réfléchissent pas la lumière
11. Assurer que les riverains profitent des retombées économiques
12. Privilégier l'insertion du projet pour les riverains qui subissent le projet
13. Protéger l'AFR en termes de responsabilités en cas de désastre écologique
14. Utiliser des flotteurs les plus invisibles possible depuis les habitations et les berges
15. Assurer que les panneaux solaires ne feront pas de bruit, même en cas de tempête
16. Des ancrages qui n'impactent/détruisent pas la biodiversité dans le lac
17. Assurer une sécurité pour des enfants qui arriveraient à entrer en contact avec la centrale photovoltaïque
18. Ne pas voir des panneaux solaires posés au fond du lac chaque été/sécheresse
19. Protéger du risque d'électrocution
20. Préserver la zone privilégiée de pêche
21. Assurer le recyclage des panneaux solaires
22. Une solution de panneaux sans risque de pollution pour le lac
23. Des panneaux solaires qui n'impactent pas la biodiversité en cas de dégradation
24. Pas de voies d'accès bétonnée ni bitumé au lac
25. Pas de béton autour du lac
26. Un photomontage du poste électrique
27. Un poste électrique intégré au paysage
28. Arborer/végétaliser les postes électriques
29. Communiquer sur l'emplacement des câbles
30. Une projection du réseau de câbles enterrés
31. Assumer la répartition des taxes au sein des intercommunalités
32. Prouver qu'il n'y aura pas de décote immobilière
33. Proposer une analyse de l'impact des flux électromagnétiques sur les êtres humains
34. Donner la distance exacte entre les panneaux solaires et les maisons des riverains
35. Utiliser les panneaux solaires anti-reflets pour ne pas gêner les riverains
36. Attendre le résultat sur le vieillissement du verre des panneaux PV mené par Saint-Gobain
37. Sélectionner des fournisseurs de panneaux PV français ou européens
38. Garantir l'installation de panneaux PV conçus de manière éthique
39. Utiliser des matériaux et matériels socialement responsables
40. Diffuser la charte fournisseurs d'EDF
41. Organiser un suivi de la faune et de la flore suite à l'installation du projet



Annexe 8 : Questionnaire distribué à la fin de la réunion publique



Questionnaire

Vous venez de participer à un temps d'information et d'échange, organisé dans le cadre du projet de la centrale flottante du lac de Bourg Saint Bernard.

Avant de partir, pourriez-vous s'il vous plait remplir ce questionnaire?

→ Cette permanence a-t-elle répondu à vos attentes? (cocher l'une des cases)

Oui, tout à fait	Oui, pour partie	Non, que très partiellement	Non, pas du tout	Ne se prononce pas

→ Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé? (expliquer en quelques mots)

→ Avez-vous des propositions ou des points d'attention pour la suite?

5) Par la suite, seriez-vous intéressé pour continuer à être informé ou participer aux réflexions sur ce projet?

Non Oui → votre contact :

1) Vous êtes habitant de ...

Bourg Saint-Bernard Prunet Saussens
 Lanta Autre commune:

Vous avez appris l'existence de cette permanence par ...

Courrier Site internet
 Presse Autre moyen :

2) Avez-vous connaissance du projet avant cette permanence?

Oui Non

Si oui, par quel biais?

Participation à un temps d'échange Presse Autre(s):

3) Quelles étaient vos attentes en venant à cette permanence?
(expliquer en quelques mots)



Projet de la centrale flottante de Bourg Saint Bernard – Réunion publique du 14/04/2022